

Fort de France le 17 juin 2019

Monsieur le directeur,

Vous avez adressé un message intimidant voire menaçant à l'ensemble des agents sur les risques de l'absence de badgeage, évoqué article 11 du règlement intérieur en vigueur.

Nous constatons que vous exigez des agents qu'ils respectent le règlement or depuis le 1er février 2019 l'administration bafoue sans vergogne l'article 5 de ce même règlement.

Vous vous permettez même de procéder à un chantage en instituant pour représailles des horaires fixes en 5 journées longues.

Pourtant avant la mise en place des horaires variables dans le département la notion de « journées courtes » et « journées longues » existait déjà.

Quelle méthode despotique pour arriver à vos fins!

Nous attendons de vous en tant que directeur, la compréhension du problème que nous vous exposons depuis maintenant plus de 4 mois.

Nous vous demandons ce que vous attendez des agents : le respect du règlement intérieur qui à ce jour n'est pas modifié.

Nous demandons le respect des droits des agents.

Les secrétaires